

105 (925)  
LOUIS ROSSET,

DE LYON,

A MONSIEUR DUPLAN, PROCUREUR-GÉNÉRAL

PRÈS LA COUR ROYALE DE LYON.

---

  
MONSIEUR,

Des avis officieux me pressent de quitter la ville au moment de l'arrivée des troupes : fort de ma conscience, je résisterai à tous ces conseils pusillanimes. On a dit que j'avais été arrêté par vos ordres..... ! on m'a dit que je serais arrêté, cela peut arriver, car j'ai des ennemis acharnés et fougueux parmi ceux auxquels j'ai dit la vérité avec ma franchise ordinaire ; comme je ne dois l'être que sur votre réquisitoire en règle, je vous prie de le faire mettre à exécution par un huissier de votre choix ; je promets ici sur mon honneur d'y obtempérer sans le moindre éclat : le cas contraire amènerait une résistance qui serait légale de ma part et dangereuse pour les assaillans.

Je ne crains point les yeux de la justice ! mieux, je désire vivement, pour ma justification personnelle et celle de beaucoup d'hommes honnêtes, que cette affaire soit mise au grand jour, car sous les yeux de la Cour

je dévoilerai des menées bien ineptes ou bien coupables, dont on voudrait déverser le blâme sur quelques hommes dont la conduite généreuse et irréprochable est une critique bien amère de celle de personnages qui, voulant conserver *l'autorité à tout prix*, les accusent d'avoir pris parti pour ceux qui ne possèdent pas contre ceux qui possèdent.

Je ne possède plus que mon honneur; en 1816, je n'ai pas voulu le vendre pour m'enrichir; j'aurais pu compromettre et perdre plus de quatre cents personnes, dont plusieurs aujourd'hui m'accusent et voudraient m'enlever ma réputation; je la mets sous la sauve-garde des lois.

Je n'ai jamais changé, je ne me suis jamais vendu, je laisse aux transfuges, aux traîtres, aux niais politiques leur or, leur infamie et leur pusillanimité.

J'ai l'honneur d'être avec considération,

Votre très-humble et très-dévoué serviteur,

ROSSET.

Lyon, le 29 novembre 1831.